

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **17 janvier 2022** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : aucune personne représentant le public
(à huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées : Monsieur Yves Morin, conseiller n° 3

001-01-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

002-01-2022 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 17 janvier 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2022 3.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2022 3.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 18h30

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 18h30 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2022 3.3 Séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 19 h

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 19 h soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

006-01-2022 4.1 Nomination maire substitut /maire suppléant– Représentant à la MRC de D'Autray

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le conseiller au district no. 6, Monsieur Stephen Subranni, soit et est par la présente désigné pour agir à titre de substitut du maire aux réunions de la MRC de D'Autray, pour l'année 2022, et ce, conformément à l'article 210.21 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QUE le conseiller au district 6, Monsieur Stephen Subranni, soit nommé maire suppléant pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

007-01-2022 **4.2 Assurances générales – Renouvellement 2022**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2022 de la police d'assurances générales de la ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement à la FQM Assurances, pour un montant de **65 471.94 \$** taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2022 **4.3 ADMQ – Renouvellement 2022**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2022 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de Michel St-Laurent et de Mireille Bibeau, par le versement de **495 \$** pour un premier membre et de **450 \$** pour un membre supplémentaire, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2022 **4.4 Délai de grâce – Monsieur Yves Morin, conseiller**

CONSIDÉRANT l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui prévoit que « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit que « le conseil peut accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce »;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit que « le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier »;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller monsieur Yves Morin fait défaut d'assister aux séances du conseil depuis la séance extraordinaire du 25 octobre 2021 et qu'il est depuis dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil en raison de son état de santé qui requiert des soins et de fréquentes hospitalisations.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accordent un délai de grâce de 30 jours, conformément à la loi, au conseiller monsieur Yves Morin;

QUE ce conseil décrète que même si monsieur Morin ne devait pas se présenter à une séance au cours de ces 30 jours de grâce, son défaut d'assister n'entraînera pas la fin de son mandat, jusqu'à nouvel ordre, puisqu'il s'agit d'un motif sérieux et qu'aucun préjudice, pour l'instant, n'est causé aux citoyens de son district.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2022 **4.5 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrance**

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général, Michel St-Laurent, à retenir les services de la firme Bélanger Sauvé pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des Cités et Villes* :

#1327-69-9316	#1328-66-3536	#1427-49-2721
#1327-78-0878	#1328-80-9286	#1428-02-4171
#1328-16-9534	#1328-91-5401	#1428-10-3295
#1328-25-3537	#1329-71-2256-00-0189	#1428-36-7306
#1328-53-1704	#1427-38-9327	
#1328-56-9381	#1427-48-1811	

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 décembre 2021

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 décembre 2021 sous la cote « Bordereau no. 01-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2021

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2021.

011-01-2022 6.2 Comptes à payer au 31 décembre 2021

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 décembre 2021, des chèques numéros 5888 à 5940 totalisant **118 760.09 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 décembre 2021, des chèques numéros 5835 à 5887 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4725 à 4765 totalisant **1 158 618.57 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable d'octobre et novembre 2021

Le greffier dépose les rapports d'exploitation de l'eau potable pour la période d'octobre et de novembre 2021.

DÉPÔT 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation des eaux usées d'octobre 2021

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période d'octobre 2021.

012-01-2022 9.3 Octroi de soumission – Déshydratation des boues

ATTENDU QUE la ville doit respecter l'exigence en siccité du site d'enfouissement des boues, soit 15 % au minimum;

ATTENDU QUE la ville doit procéder au remplacement de son équipement de déshydratation des boues de la station d'épuration;

ATTENDU QU'un appel d'offre a été acheminée via SEAO;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le mercredi 12 janvier 2022 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant (un seul soumissionnaire) :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes incluses)
Les Industries Fournier Inc.	384 993,79 \$

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la déshydratation à Les Industries Fournier Inc. au montant de **384 993,79 \$**, taxes incluses;

QUE cette dépense soit totalement assumée par la TECQ;

QUE ce mandat contribue également à l'optimisation de la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

013-01-2022 **9.4 Décompte progressif no. 9 – Excavations Michel Chartier Inc**

ATTENDU les travaux effectués par la firme Les Excavation Michel Chartier inc. pour la réfection complète de certains tronçons des rues : De la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren pour l'infrastructure municipale d'eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l'ajout de services sur la rue McLaren.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier inc., d'un montant de **84 613.41 \$** incluant les taxes représentant le décompte progressif no. 9;

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

014-01-2022 **10.1 Croix-Rouge Canadienne – Paiement contribution 2022**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à la Croix-Rouge canadienne, la somme de **457.81 \$** représentant le montant de la contribution 2022 de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

015-01-2022 **11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2021**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

016-01-2022 **11.2 Adoption du rapport sommaire de l'urbaniste pour l'année 2021**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de conseil acceptent le rapport sommaire de l'urbaniste pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

017-01-2022 **11.3 Lette d'appui pour AGIR Maskinongé – Gestion durable des eaux de ruissellement**

ATTENDU QUE le lac Maskinongé est essentiel pour les activités économiques du secteur Brandon;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les éclosions de fleurs d'eau d'algues bleu-vert surviennent et forcent la fermeture de la plage municipale pendant plusieurs jours dans l'année et nuisent aux activités touristiques;

ATTENDU QUE la gestion des eaux de ruissellement est une des clés pour réduire les apports en phosphore au lac Maskinongé;

ATTENDU QU'AGIR Maskinongé développe un projet pour améliorer les pratiques des usagers autour du lac et réduire l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité de l'eau du lac Maskinongé.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel participe au projet « Diminution des apports en sédiments et en phosphore au lac Maskinongé par la gestion durable des eaux de ruissellement » développé par AGIR Maskinongé, en contribuant une somme de **12 850 \$** sur les 3 années du projet en services municipaux (travaux publics, participation aux rencontres et aux formations).

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

018-01-2022 **12.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2022**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent une hausse de 5 % de la contribution financière pour le maintien des opérations du bureau d'information touristique de Brandon pour l'année 2022 pour un montant total de **12 925.78 \$**, payable en février prochain.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2022 **12.2 Chambre de commerce Brandon – Paiement du loyer du bureau d'information touristique 2022**

ATTENDU QUE l'entente de partage du coût du loyer du B.I.T. (Bureau d'information touristique) conclue en 2005 entre les municipalités de Mandeville, de St-Gabriel-de-Brandon et de la Ville de Saint-Gabriel a été renouvelée en 2020 pour une période de cinq ans.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la reconduction du paiement annuel de deux mille dollars (2 000 \$) pour l'année 2022;

QU'à cet effet, la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre le paiement annuel du loyer du Bureau d'Information touristique au montant de deux mille dollars (2 000 \$) à l'ordre de la Chambre de commerce Brandon.

Adoptée à l'unanimité

020-01-2022 **12.3 Pont payant – Volley-ball Bermon**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'École secondaire Bermon à tenir un pont payant devant le bureau de Poste Canada situé au 120, rue Dequoy, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports;

QUE cette activité se tienne samedi le 5 février 2022, entre 10h30 et 15h30;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier;

QUE cette activité se tienne selon les normes sanitaires établies au moment de la tenue de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

021-01-2022 **12.4 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2022**

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 20 061 et 20 192, passant de 67,6 % à 78,3 %;

CONSIDÉRANT QUE, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- Le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité;

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à participer aux #JPS2022 afin que la ville soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- Porter les messages et les couleurs des JPS 2022 par le biais de nos outils de communication (médiats sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);
- Commander du matériel de sensibilisation des JPS, pour distribution auprès de nos employés (rubans, etc.);
- Planifier une activité ou un projet tels que :
 - Accueil d'étudiants en stage;
 - Proposition d'activités parents-enfants;
 - Marque de reconnaissance aux finissants de notre collectivité;
 - Marque de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
 - Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;

QUE, pour faciliter les communications entre la Ville de Saint-Gabriel et le CREVALE, la ville confirme que Madame Maxine Fournier, directrice des loisirs sportifs et culturels, porte le titre symbolique de délégué à la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité

022-01-2022 **12.5 Nomination – Comité du Festival d'été de Saint-Gabriel**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment madame Julie Tessier et monsieur Stephen Subranni, conseillers municipaux, à titre de représentants officiels de la Ville de Saint-Gabriel, pour siéger sur le comité du Festival d'été;

QUE monsieur Christian Paquin Coutu soit nommé comme substitut en remplacement de madame Tessier et de monsieur Subranni.

Adoptée à l'unanimité

023-01-2022 **12.6 Emploi Été Canada – Demande de subvention 2022 pour camp de jour**

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs sportifs et culturels, madame Maxine Fournier, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Emploi Été Canada » en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2022 du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

024-01-2022 **12.7 PAC rurales – Aménagement d'un chalet des loisirs**

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE l'obtention d'aide financière viendrait rendre possible la réalisation d'un projet pour le développement de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la directrice des loisirs sportifs et culturels, Maxine Fournier, soit et est par la présente, autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer l'aménagement d'un chalet des loisirs au parc Patrick Gendron (chalet de la patinoire et local pour le club de pétanque);

QU'à cet effet, dans le montant total prévu de **285 990 \$** taxes incluses, les membres de ce conseil acceptent qu'un montant de **171 594 \$** proviennent de l'enveloppe du PAC rurales et que la balance, soit **114 396 \$**, soit pris dans le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

025-01-2022 **12.8 Avis de cotisation 2022 – AQLM**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à l'Association Québécoise du Loisir Municipal (AQLM) le montant exigé pour le renouvellement de l'adhésion 2022 de la ville;

QUE ce montant soit divisé en fonction de la richesse foncière par la RFU avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, pour une somme totale de **402.41 \$** taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur St-Laurent partage au membre du conseil les sujets reçus par Monsieur Patrick Falardeau, citoyen de la ville :

- Règlement qui instaure un cadre transitoire de gestion des rives, du littoral et des zones inondables au Québec qui permettra prochainement la levée de la ZIS;
- Appréciation de la gestion de la plage pour la saison 2021;
- Visibilité sur le déploiement d'Internet haute vitesse à la ville.

026-01-2022 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 17 janvier 2022 soit levée à 20h41.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon

refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 18^e jour de janvier 2022.

Gaétan Gravel
Maire